

NOTICE DE GESTION D'UNE MARE

| Préserver la biodiversité des milieux humides |



Avec le soutien de :



Objectifs du document et destination

Cette notice de gestion type a pour but d'aider à déterminer si une mare est fonctionnelle pour l'accueil de la biodiversité et à savoir l'entretenir. Elle présente de ce fait les différentes actions d'entretien d'une mare en insistant sur leur importance et les périodes de réalisation. Le document liste également les plantes utilisables pour végétaliser sa mare et en améliorer l'intérêt écologique. Il est destiné aux personnes ayant permis la création ou la restauration d'une mare sur leur terrain mais aussi à toute personne ayant un intérêt pour les milieux aquatiques et leur écologie.

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	02/11/2021	

Référence du document

DECOTTE JB., TEILLAGORRY M & DEPOIRE E. Notice de gestion d'une mare. 2021. LPO AURA, 15p.

Relecture et validation

FONTERS R., LPO

Crédits photo

JB DECOTTE (page de garde et pages 11 à 14) – Manon TEILLAGORRY (pages 11-15)

Remerciements

La LPO AuRA tient à remercier l'ensemble des partenaires des différents programmes permettant de réaliser des mares dans le département de l'Isère (Fonds européens de développement régional (FEDER), Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Grenoble-Alpes-Métropole, Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre (EPAGE de la Bourbre), Syndicat isérois des rivières Rhône aval (SIRRA), Ville de Grenoble, Commune de Montcarra). De même, nous remercions tous les propriétaires (particuliers, agriculteurs et structures publiques) qui accueillent une ou plusieurs mares sur leurs terrains ainsi que les bénévoles LPO qui nous accompagnent dans la protection des milieux aquatiques.

Sommaire

1. GÉNÉRALITÉS SUR LA MARE	2
2. GESTION ET ENTRETIEN D'UNE MARE	3
2.1. EST-CE QUE LA MARE EST PROPICE À LA PRÉSENCE ET LA REPRODUCTION D'AMPHIBIENS ?	3
2.2. COMMENT ET QUAND INTERVENIR SUR UNE MARE ?	4
3. ESPÈCES VÉGÉTALES ADAPTÉES POUR UNE MARE ET SES ABORDS (EN ISÈRE)	7
4. ILLUSTRATIONS DE DIFFÉRENTES MARES ET DES ACTIONS D'ENTRETIEN À RÉALISER	11
4.1. MARES FONCTIONNELLES ET DYSFONCTIONNELLES	11
4.2. EXEMPLES D'ENTRETIEN	12
5. CONCLUSION	16

1. GÉNÉRALITÉS SUR LA MARE

LA CONCEPTION

- Une hauteur d'eau de 100 cm environ au point le plus profond pour les mares de moins de 20 m² et 120 à 160 cm de profondeur pour les mares de plus de 20 m²
- Plus de 50% des berges en pentes douces ($\leq 30^\circ$)
- Recouvrement de 2/3 de la mare par des plantes aquatiques locales
- Les mares peuvent être dites naturelles (étanchéité naturelle), ou artificielles (étanchéité via bâche EPDM ou natte bentonitique)
- 1/3 d'eau libre



L'ENTRETIEN

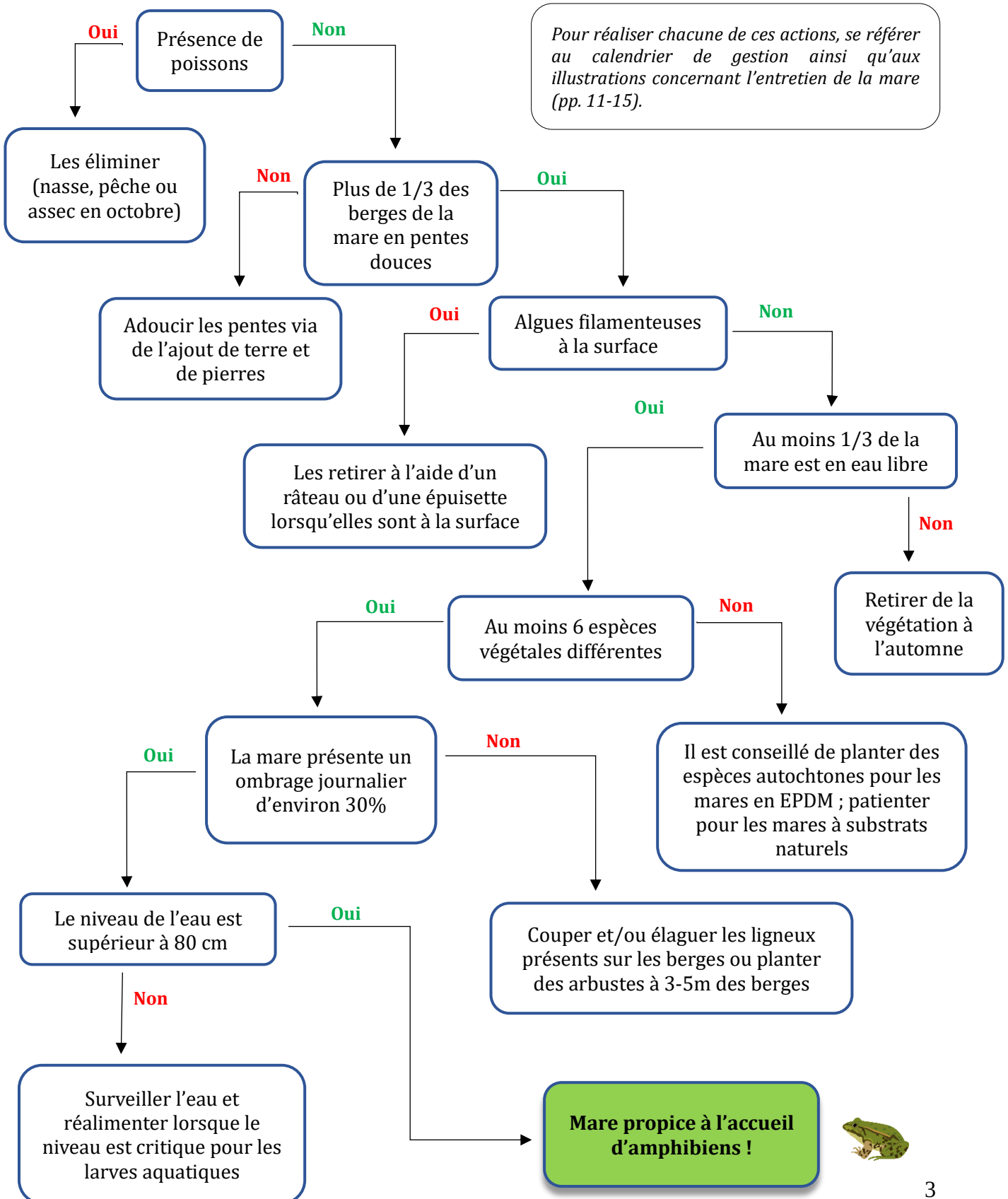
- Arrachage des plantes à forte expansion (roseaux, massettes...)
- Curage de la mare environ tous les 5 ans en fonction de l'accumulation de matière organique
- Retrait des algues en cas de prolifération

LA BIODIVERSITÉ DE LA MARE

- Les amphibiens : grenouilles, crapauds et tritons
- Les insectes aquatiques : libellules, ranatres, hydromètres, dytiques...
- Les mollusques : limnées, planorbes ...
- Les plantes aquatiques : nénuphar, potamot, myriophylle en épi ...

2. GESTION ET ENTRETIEN D'UNE MARE

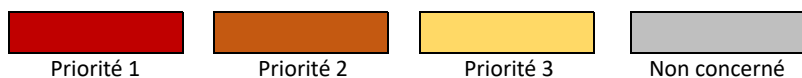
2.1. EST-CE QUE LA MARE EST PROPICE À LA PRÉSENCE ET LA REPRODUCTION D'AMPHIBIENS ?



2.2. COMMENT ET QUAND INTERVENIR SUR UNE MARE ?

Le tableau ci-dessous présente les différentes actions d'entretien annuel d'une mare bâchée ou naturelle. Les périodes, les objectifs, les résultats / indicateurs de suivi et l'importance de l'action y sont détaillés.

Actions	Objectifs, résultats et indicateurs	Période	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mise en place de plantes aquatiques : installation de plantes locales en provenance de l'Isère (pas d'espèces protégées). À réaliser uniquement pour une mare bâchée. Pour ce qui est des mares à substrat naturel, les espèces se développeront d'elles-mêmes. Le but est d'avoir au moins 6 espèces différentes.	Objectifs : Rendre le milieu plus favorable et éviter le développement des moustiques Résultats attendus : végétation en bon état, présence des amphibiens Indicateurs : proportion de la mare végétalisée et date de colonisation de la mare bâchée par les amphibiens	Mai à août					
Contrôle de la végétation aquatique : retrait d'une partie des plantes aquatiques lors que le % de surface en eau libre de la mare est inférieur à 1/3. Les plantes aquatiques sont retirées à la main entre septembre et novembre et sont déposées sur le bord de la mare pendant 2 semaines avant d'être exportées. Elles peuvent alors être mises au potager, compost, etc.	Objectifs : maintenir un milieu fonctionnel Résultats attendus : eau claire, végétation espacée Indicateurs : proportion de la mare végétalisée et proportion en eau libre	Septembre à novembre					
Fauche des abords : débroussaillage annuel à 10-15 cm de hauteur sur une largeur de 2 mètres autour de la mare. Les produits de coupe peuvent être exportés ou stockés sous la forme d'un hibernaculum (abri pour certains amphibiens et petits mammifères) à plus de 2m de la mare. Pour les mares pédagogiques, des zones d'accès peuvent être entretenues en continue.	Objectifs : éviter la fermeture du milieu Résultats attendus : bordures végétalisées sans ligneux Indicateurs : absence de ligneux avant fauche annuelle	Septembre à novembre					



Actions	Objectifs, résultats et indicateurs	Période	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<p>Curage : Tous les 5 à 10 ans, une mare peut nécessiter un curage si la hauteur de vase accumulée est supérieure à 30 cm (à sonder avec un bâton). Dans le cas des mares de moins de 30 m², le curage peut se faire manuellement à l'aide d'un tire-terre et/ou d'un louchet. Pour les mares plus grandes, un curage mécanique sera nécessaire (location de mini-pelle ou pelleteuse).</p>	<p>Objectifs : éviter l'atterrissement de la mare</p> <p>Résultats attendus : couche de vase inférieure à 5 cm</p> <p>Indicateurs : hauteur de vase</p>	Septembre à novembre					
<p>Retrait des poissons : si la présence de poissons est remarquée, il est nécessaire de les pêcher à la canne en fin d'hiver ou à la canne et à la nasse en fin d'été. Si des amphibiens sont trouvés dans la nasse, les relâcher dans la mare. L'opération devra être répétée chaque année tant que les poissons sont présents. Les poissons envahissants (perche soleil, poisson chat) sont systématiquement tués (il est interdit de les remettre à l'eau ou de les transporter) et les autres peuvent être relâchés dans un autre plan d'eau (sauf dans une mare).</p>	<p>Objectifs : Favoriser la survie des amphibiens</p> <p>Résultats attendus : mare sans poissons</p> <p>Indicateurs : nombre de poissons présents au sein de la mare (doit être égal à 0)</p>	Février et mars : pêche Septembre à novembre : pêche et nasses					
<p>Retrait des algues filamenteuses : lorsque les algues remontent à la surface et flottent, il est nécessaire de les retirer à l'aide d'un râteau ou d'une époussette. Il faut faire glisser les algues sur l'eau, et les amener jusqu'à la berge (en lisère d'eau), où elles seront laissées pendant quelques jours avant d'être exportées. Il est également possible de trier les algues afin de s'assurer qu'aucune larve/têtard n'est coincé à l'intérieur.</p>	<p>Objectifs : éviter un appauvrissement en oxygène de l'eau, afin de favoriser la présence d'amphibiens</p> <p>Résultats attendus : surface de l'eau non couverte d'algues, ou pas dans sa totalité</p> <p>Indicateurs : proportion d'eau libre et proportion d'eau recouverte</p>	Septembre à novembre					



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3



Non concerné

Actions	Objectifs, résultats et indicateurs	Période	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<p>Réalimentation de la mare : la mare doit être réalimentée si son niveau d'eau est inférieur à 80 cm avant la fin août. Il est possible d'attendre que le niveau descende plus mais il est important d'éviter un assec complet lorsqu'il y a encore des larves d'amphibiens.</p>	<p>Objectifs : éviter l'assèchement total de la mare lorsque les larves sont présentes</p> <p>Résultats attendus : survie des larves d'amphibiens et d'insectes</p> <p>Indicateurs : nombre de fois où il est nécessaire de remplir et quantité d'eau utilisée</p>	Juin à août					
<p>Contrôle des berges pour les mares en pente : entretenir la digue ou le gabion en remettant de la terre si besoin et/ou des pierres afin de consolider l'ouvrage (surtout lorsque la végétation n'a pas encore repoussé).</p>	<p>Objectif : éviter la destruction de la mare</p> <p>Résultats attendus : absence de mouvements de terre</p> <p>Indicateurs : nombre de fois où il a été nécessaire de renforcer</p>	Toute l'année					
<p>Plantation d'arbres : plantation d'au moins un arbre à plus de 3m de la mare, afin de fournir une partie d'ombre. Les essences d'arbres utilisées seront issues de la région de l'Isère et auront un développement racinaire adapté afin de ne pas percer la couche étanche de la mare (érable champêtre, noisetier, merisier, sureau, pommier, frêne ...). Les feuilles à la surface de l'eau seront retirées à l'aide d'un râteau ou d'une épuisette si elles recouvrent plus d'1/3 de la surface de la mare à l'automne.</p>	<p>Objectif : ombrage de la mare sur 10% de sa surface afin de favoriser certaines espèces d'amphibiens, et de limiter l'eutrophisation du milieu</p> <p>Résultats attendus : au moins un arbre local, à 3-5m de la mare, projetant de l'ombre sur une petite partie de la mare</p> <p>Indicateurs : proportion d'ombrage journalière de la mare</p>	Octobre à novembre et/ou de mars à avril					



Priorité 1



Priorité 2



Priorité 3



Non concerné

3. ESPÈCES VÉGÉTALES ADAPTÉES POUR UNE MARE ET SES ABORDS (EN ISÈRE)

⚠ Contrôler la croissance

📊 Tendance d'évolution en France

🌳 Plantation en têtard* possible

- **Espèces ligneuses* indigènes adaptées pour les abords d'une mare**

Nom scientifique	Nom français	Hauteur possible (m)	Substrat nécessaire
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	12-15	Moyen
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	20-30	Moyen
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	20-25	Humide
<i>Alnus incana</i>	Aulne blanc	7-20	Moyen/Humide
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	20-25	Indifférent
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	10-20	Sec/Moyen
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	2-3	Sec/Moyen
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	2-4	Indifférent
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	2-8	Indifférent
<i>Crataegus oxyacantha</i>	Épine blanche	4-10	Moyen
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain	2-5	Moyen/Humide
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaïne	1-3	Moyen/Humide
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne	25-30	Moyen/Humide
<i>Hippophae rhamnoides</i>	Argousier	1-5	Indifférent
<i>Humulus lupulus</i> ↳ Liane	Houblon	3-10	-
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	1-3	Moyen
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies	1-2	Moyen
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	5-8	Moyen
<i>Prunus avium</i>	Merisier	15-25	Moyen
<i>Prunus padus</i>	Merisier à grappes	3-15	Moyen/Humide
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	1,5-3	Moyen
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	25-30	Moyen/Humide
<i>Ribes uva cripa</i>	Groseiller épineux	0,8-1,5	Moyen
<i>Rosa canina</i>	Églantier	1-3	Sec/Moyen
<i>Salix alba</i> 🌳	Saule blanc	15-25	Moyen/Humide
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	1-3	Moyen/Humide
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	3-12	Moyen/Humide
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	3-6	Humide
<i>Salix daphnoides</i> 🌳	Saule pruineux	4-15	Humide
<i>Salix eleagnos</i> 🌳	Saule drapé	1-5	Indifférent
<i>Salix fragilis</i> 🌳	Saule fragile	15-25	Moyen/Humide
<i>Salix myrsinifolia</i>	Saule noircissant	1,5-4	Moyen/Humide
<i>Salix pentandra</i> 🌳📊	Saule à cinq étamines	2-12	Moyen/Humide
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre	1-6	Moyen

<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	3-5	Moyen/Humide
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	3-10	Moyen/Humide
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	5-20	Moyen
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	4-7	Moyen/Humide
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau rouge	1-4	Sec
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	15-20	Moyen
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	2-3	Sec/Moyen
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	2-4	Moyen/Humide

- **Espèces indigènes adaptées pour la végétalisation des berges humides d'une mare non bâchée**

Nom scientifique	Nom français	Hauteur possible (cm)
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	50-150
<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	30-40
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse maraîcher	80-120
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	80-120
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	80-200
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	50-150
<i>Geum rivale</i> 🌿	Benoîte des ruisseaux	20-50
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Grande lysimaque	70-150
<i>Lythrum salicaria</i>	Lythrum salicaire	30-120
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	30-100
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	300-600
<i>Silene flos cuculi</i>	Silène fleur de coucou	30-90
<i>Stachys palustris</i> 🌿	Épiaire des marais	30-100
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés	30-100
<i>Symphytum officinale</i>	Grande consoude	40-100
<i>Veronica beccabunga</i>	Cresson de cheval	20-40

- **Espèces indigènes adaptées pour la végétalisation des berges d'une mare bâchée**

Nom scientifique	Nom français	Hauteur possible (cm)
<i>Bidens cernua</i>	Bident penché	50-75
<i>Bidens tripartita</i> 🌿	Chanvre d'eau	20-50
<i>Bistorta officinalis</i>	Bistorte	30-90
<i>Borago officinalis</i>	Bourrache	40-60
<i>Carduus nutans</i>	Chardon penché	50-100
<i>Centaurea dealbata</i>	Centaurée blanchâtre	70-90
<i>Centaurea macrocephala</i>	Centaurée à grosses têtes	80-120
<i>Centaurea montana</i>	Centaurée des montagnes	40-60
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	50-100
<i>Crepis biennis</i>	Crépide bisannuelle	30-120
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire fausse-renoncule	5-30
<i>Geranium sylvaticum</i>	Géranium des bois	30-70
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	15-60
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	20-50

<i>Thymus serpyllum</i>	Thym serpolet	10-15
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des près	30-80
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	5-50
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	10-40
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	10-30

- **Espèces hélophytes* indigènes adaptées à la végétalisation d'une mare**

Nom scientifique	Nom français	Hauteur possible (cm)
<i>Alisma plantago aquatica</i> ⚠	Plantain d'eau	20-70
<i>Carex acutiformis</i>	Laîche des marais	50-120
<i>Carex gracilis ou acuta</i>	Laîche grêle	50-120
<i>Carex pseudocyperus</i> 🏠	Laîche faux-souchet	30-90
<i>Hypericum elodes</i> 🏠	Millepertuis des marais	10-30
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris des marais	60-150
<i>Juncus effusus</i> ⚠	Jonc épars	30-100
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais	15-30
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	80-150
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	100-300
<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Sagittaire à feuilles en flèches	30-70
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Jonc des chaisiers	100-150
<i>Sparganium erectum</i>	Rubanier d'eau	30-120
<i>Typha angustifolia</i> ⚠	Massette à feuilles étroites	100-200
<i>Typha domingensis</i> ⚠	Massette australe	100-300
<i>Typha latifolia</i> ⚠	Massette à larges feuilles	100-250

- **Espèces hydrophytes* indigènes adaptées à la végétalisation d'une mare**

Nom scientifique	Nom français	Hauteur possible (cm)
<i>Callitriche stagnalis</i>	Callitriche des marais	-
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle épineux	50-90
<i>Chara sp.</i> ⚠	Characées	-
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	30-100
<i>Glyceria maxima</i>	Grande glycérie	100-120
<i>Groenlandia densa</i> 🏠 ⚠	Potamot dense	20-50
<i>Myriophyllum alterniflorum</i> 🏠	Myriophylle à feuilles alternes	15-60
<i>Myriophyllum verticillatum</i> 🏠	Myriophylle verticillé	50-200
<i>Nymphaea alba</i> 🏠 ⚠	Nénuphar blanc	50-90
<i>Nymphoides peltata</i> 🏠 ⚠	Petit nénuphar pelté	10-50
<i>Nuphar lutea</i> 🏠 ⚠	Nénuphar jaune	50-300
<i>Polygonum amphibium</i> ⚠	Renouée amphibie	30-100
<i>Potamogeton coloratus</i> ⚠	Potamot coloré	30-100
<i>Potamogeton crispus</i> ⚠	Potamot crépu	30-120
<i>Potamogeton lucens</i> 🏠 ⚠	Potamot luisant	50-100
<i>Potamogeton natans</i> ⚠	Potamot nageant	20-80
<i>Ranunculus aquatilis</i>	Renoncule aquatique	10-100

<i>Ranunculus trichophyllus</i>	Renoncule à feuilles capillaires	20-100
<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée	20-50

Il ne s'agit pas d'utiliser l'entièreté des espèces listées. Choisir 2 à 3 espèces par catégories, ayant des hauteurs différentes. Se renseigner sur le type de substrat le plus adapté à la plante, ainsi que sur les périodes les plus propices pour son installation. Les ligneux seront systématiquement plantés à plus de 3m de la mare. La végétalisation artificielle est recommandée dans le cas de mares bâchées. En ce qui concerne les mares naturelles, l'expression de la végétation spontanée sera privilégiée.

⚠ Contrôler la croissance

📊 Tendance d'évolution en France

🌳 Plantation en têtard* possible

**Espèce ligneuse : espèce végétale possédant des tiges ayant la nature ou la consistance du bois (type arbre, arbuste, buisson, liane).*

**Espèce hélophyte : espèce végétale ayant un appareil végétatif et reproducteur totalement aérien, mais dont l'appareil racinaire est submergé : « la tête à l'air et les pieds dans l'eau » (type roseaux, iris, laîche). Les espèces hélophytes sont à planter entre 0 et 20 cm d'eau.*

**Espèce hydrophyte : espèce végétale qui vit en partie ou totalement immergée dans l'eau. Sont incluses les hydrophytes flottantes, enracinées dans le sol, à feuilles flottantes ou submergées (type nénuphar, lentilles d'eau, characées). Les espèces hydrophytes sont à planter entre 20 et 150 cm d'eau.*

**Plantation d'arbre têtard : également appelé « trogne », l'arbre têtard a l'avantage de ne prendre que peu de place, tout en offrant de nombreuses niches et cavités propices à de nombreuses espèces. Il existe deux manières de mettre en place des arbres têtards : en élaguant puis en tronçonnant à mi-hauteur (100-250 cm) un arbre déjà existant ayant un diamètre de plus de 15 cm, puis en le laissant à sa libre croissance ; ou en plantant une grosse bouture prélevée sur un individu présentant déjà un certain développement.*

4. ILLUSTRATIONS DE DIFFÉRENTES MARES ET DES ACTIONS D'ENTRETIEN À RÉALISER

4.1. MARES FONCTIONNELLES ET DYSFONCTIONNELLES

- **Mares fonctionnelles**

-> Mare bâchée habillée de filet coco, végétalisée de plantes locales et avec ombrage journalier d'environ 40% - sans poissons



-> Mare sur sol naturel – sans poissons



- **Mares dysfonctionnelles**

-> Mare entièrement recouverte par la végétation en majorité exogène



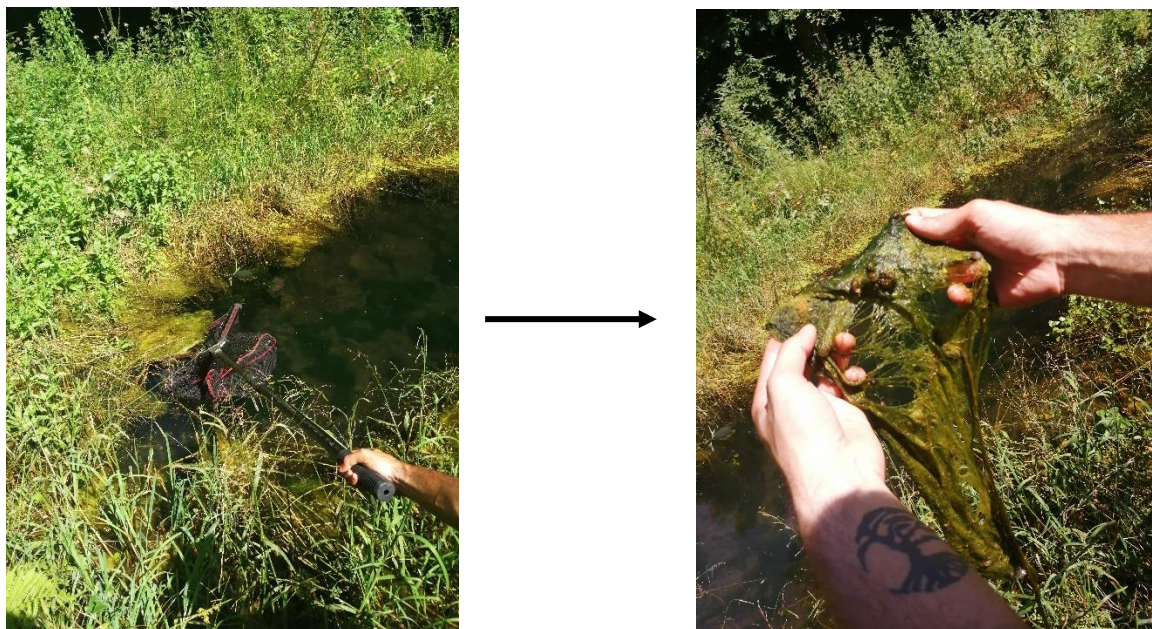
-> Mare empoisonnée avec berges très abruptes



4.2. EXEMPLES D'ENTRETIEN

- **Retrait des algues filamenteuses**

-> Une fois les algues en surface, il est possible de les retirer à l'aide d'une époussette ou d'un râteau, avant de les étaler sur le bord de la mare pour les laisser sécher. Il est important de trier les algues afin de remettre à l'eau les têtards et larves aquatiques piégées dedans.



- **Fauche des abords**

-> Si le terrain autour de la mare est tondu ou fauché avant septembre, il est nécessaire de laisser des abords de mares avec de la végétation et de n'intervenir qu'après l'été (septembre ou octobre).



- Entretien de la végétation aquatique

-> Mare bâchée de 100m² totalement envahie par des plantes majoritairement exogènes et à croissance rapide



-> Mare de 30m² sur sol naturel avec végétation locale - entretien régulier (tous les 2 ans)



-> Mare avec végétation locale en entretien régulier (tous les ans ou tous les deux ans)



- **Curage manuel**

-> Petite mare de 12m²



- **Curage mécanique**

-> Mare sur sol naturel 250m² (à noter que le retrait des algues filamenteuses est à faire sur la photo de droite)



-> Mare sur sol naturel 100m²



- **Digues/Gabions**

-> Mares en pente ayant nécessité un gabion en bois – ne présentant pas de signes d’instabilité



-> Mares en pente ayant nécessité un gabion avec grilles métalliques et galets – ne présentant pas de signes d’instabilité



Pour ces mares, il est nécessaire de remettre de la terre au-dessus des gabions lorsque celle-ci a trop foisonné. Concernant les gabions faits avec des piquets de châtaigner ou d’acacia et des lisses de bois récupérés, il faudra les remplacer ou les consolider tous les 3 à 5 ans pour garantir la sécurité de l’ouvrage.

5. CONCLUSION

Les mares actuelles, très liées à l'Homme depuis la disparition des mares pouvant évoluer librement sans se combler (mares d'oxbow liées aux crues de cours d'eau, vastes zones humides sur nappes remontantes), ne doivent pas être laissées en libre évolution. En effet, la majorité des mares encore existantes sont des mares associées à l'abreuvement des troupeaux dans les prairies, à l'extraction de matériaux (tourbe, argile, sable), à la création de point de stockage d'eau en cas d'incendie ou encore à l'attrait paysager et esthétique. La plupart de ces utilisations est de nos jours de plus en plus abandonnée (abreuvement, extraction et réserve incendie) et les bassins à poissons ou les bassins inertes les remplacent régulièrement (lorsqu'elles ne sont pas détruites à cause de l'urbanisation).

Etant donné la disparition des mares utiles à la faune sauvage, il est primordial de préserver celles qui restent et cela passent donc par un suivi et un entretien régulier. De même, les mares restaurées ou créées dans le cadre de programme de conservation de la biodiversité comme les Contrats Verts et Bleus ou du plan Mare du Département de l'Isère doivent aussi être entretenues dans le temps.

L'entretien de ces milieux n'est en rien un échec car les mares évoluent rapidement et leur cycle naturel nécessite l'intervention de forces extérieures pour les maintenir dans un état optimal pour les amphibiens et les libellules notamment.

Le présent document a donc présenté l'ensemble des clés pour s'approprier l'entretien d'une mare avec une visée de conservation des amphibiens. Ces entretiens annuels ou bisannuels permettent d'éviter de devoir faire recourt à une restauration tous les 5, 10 ou 15 ans et donc de garantir efficacement la sauvegarde des amphibiens et du reste de la faune liée aux mares. Les gestes à appliquer sont simples pour la plupart des mares mais ils diffèrent de la gestion courante effectuée en espace vert et ils présentent un calendrier très spécifique. Il est important d'effectuer un passage au printemps et un passage quelques semaines avant la date des travaux d'entretien afin de déterminer et d'ajuster les actions à réaliser.

Il est important de noter que la LPO peut continuer d'accompagner ses partenaires dans le suivi et l'entretien des mares si les structures propriétaires et les particuliers ne peuvent s'en occuper ou si elles le peuvent uniquement partiellement. Cela peut se traduire par le suivi et des conseils sur les actions à réaliser et leur date ou par l'entretien total de la mare en sous-traitance. Au moment de la rédaction de cette fiche en 2021, il n'y a pas de programmes subventionnés permettant de le faire sans passer par une prestation contrairement à la création et à la restauration qui sont subventionnées dans plusieurs territoires du département de l'Isère.

Si certaines questions demeurent et si d'autres sujets autour des mares restent en suspens, vous pouvez contacter la LPO en écrivant directement à : jean-baptiste.decotte@lpo.fr